

FICHE ROSE



ATELIER JEUNES/ASSISTANTE SOCIAL/EDUCATEUR dans le cadre de la préparation à l'âge adulte

Thème : *Maison Départementale de la Personne Handicapée*



Voici **le logo de la MDPH**, le logo est un petit dessin qui permet de reconnaître rapidement une enseigne. Lorsque vous voyez ce dessin, vous savez que **vous êtes arrivés à la MDPH** ou que **le document que vous avez reçu vient de la MDPH.**

Quel est le rôle de la MDPH ?

Le rôle de la MDPH est **d'accueillir, d'informer, d'aider les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.**

Le handicap ce mot me fait peur, c'est quoi ?

Lorsqu'on entend le mot handicap, ça peut faire peur, on s'imagine souvent une personne en fauteuil roulant.

Le handicap c'est une caractéristique qui empêche de faire une chose que la plupart des gens peuvent faire, par exemple, comme les jeunes de l'IME qui n'apprennent pas aussi vite ou de la même façon que les enfants dans une école ordinaire.

Malgré leur handicap de nombreuses personnes arrivent à accomplir beaucoup de choses, par exemple, Jean-Pierre CREPIEUX Handicapé mental a obtenu une légion d'honneur (récompense de l'ÉTAT) pour avoir cofondé un foyer !!

Lors de la course d'Algernon, de nombreuses personnes en fauteuil roulant participent !!

Qu'est-ce que je peux demander à la MDPH ?

- **Une demande d'orientation d'avenir** (ESAT, Foyer d'hébergement, Foyer de vie, SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé...)).



- **Une demande d'Allocation** (Allocation d'Education d'Enfant Handicapé jusqu'à 20 ans, puis l'Allocation Adulte Handicapé, des aides à domicile, des aides pour le transport). *Ne pas confondre la MDPH va vous permettre d'obtenir l'accord pour une allocation liée au handicap mais c'est la Caisse d'Allocation familiale (CAF) qui fera le versement de l'argent.*



- **Une demande de cartes** : invalidité par exemple qui donne droit à des avantages notamment la possibilité d'utiliser les services de « Mobi-métropole » qui permet un transport facilité.



Mais comment faire une demande à la MDPH ?

Pour faire une demande à la MDPH, il faut remplir un formulaire de demande, il y a au total 10 pages. Si vous êtes majeur, vous devez signer à la fin du formulaire.

N'hésitez pas à vous faire aider pour remplir ce document qui peut être compliqué (par exemple par vos parents, par l'assistante sociale de l'IME...).

DEMANDE À LA MDPH
Avenue Pi 144-26 du centre de l'action sociale et des familles
La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
Ce formulaire est rempli en préambule sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 mai 2018.
A cette date, l'ajout substantiel définitivement au formulaire Cerfa 12389 01

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans à une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH

**Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation - parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalides, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits

Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en fonction de votre situation.

Est-ce que je peux aller à la MDPH ?

Vous pouvez aller directement à la MDPH, par exemple, pour prendre des renseignements (sur l'avancé de votre dossier ou autre...), récupérer un formulaire.

Quand ?

Du lundi au Jeudi de 9h à 17h

Où ?

MDPH 13
4 Quai d'Arenc
Cs 80096
13304 Marseille Cedex 2
Numéro vert : 0800814844



METRO : Ligne 2 Arrêt National

TRAMWAY : ligne T2 arrêt ARENC/SILO

EN BUS : ligne 35 Arrêt ARENC/CHANTERAC

Ligne 35S : arrêt ARENC/Le Silo



IME Les Ecureuils
272 Avenue de Mazargues BP 6
13266 Marseille Cedex 8
0491167898